

# LES FINALITES DE L'EPS

Former des citoyens cultivés, lucides, autonomes  
et responsables de leur vie corporelle

## LES OBJECTIFS

- Développer la dimension citoyenne.
- Favoriser l'accès à l'autonomie, la responsabilité et l'engagement.
- Aider au développement de l'élève, physique, moral, culturel et psychologique.
- Proposer un enseignement riche et varié qui réponde aux attentes des élèves et qui les prépare efficacement à l'examen.

## LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES

- Prendre en compte tous les élèves.
- Solliciter les pôles biologiques (développement organique et foncier), culturels (activités et stratégies pédagogiques diversifiées), éthiques (respect de soi, de l'autre, de la règle et de l'environnement).
- Amener l'élève à :
  - s'engager lucidement dans les pratiques
  - mesurer et apprécier les effets de l'activité.

## LES REGLES DE FONCTIONNEMENT

- Absences et dispenses : tout élève qui n'assiste pas au cours sera noté « absent ».
- Sur présentation d'un certificat médical, l'enseignant d'EPS décidera de garder l'élève en cours ou de le dispenser.
- Tenue vestimentaire et matériel : la tenue de « sport », doit être adaptée à la pratique de l'activité sportive et aux conditions météorologiques.
- Déplacements : les élèves se rendent par leurs propres moyens sur les installations sportives.

# PROJET PEDAGOGIQUE

# E.P.S

## DU LYCEE CAMILLE VERNET

## LES MOYENS

- 3 enseignants pour 900 élèves (2/3 de filles)
- installations sportives :
  - intra muros : 1 gymnase (type B), 1 mur d'escalade, 3 terrains de handball extérieurs, 4 terrains de basket extérieurs, 1 salle de tennis de table (15 tables), 1 petite salle de gym ou danse
  - extra muros : 3 piscines, 1 salle de gym, 1 stade d'athlétisme, 2 halles des sports

## L'ENSEIGNEMENT

- obligatoire : pour chaque classe, deux h/semaine, 3 cycles (soit 3 activités différentes) dans l'année.
- les activités :
  - activités collectives (volley, football, handball, acrosport)
  - sports individuels (course de durée, natation, danse, escalade, gymnastique, badminton, tennis de table, musculation)
- association sportive : inter classes, activités de pleine nature, sports collectifs et sports individuels.

## L'EVALUATION

- elle permet de mesurer le degré d'acquisition atteint par l'élève. En classe de 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup>, la note obtenue est le résultat de la « performance, du degré d'acquisition et des connaissances méthodologiques »
- pour le bac : un protocole d'évaluation, validé par les IPR, est établi et porté à la connaissance de tous.